

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

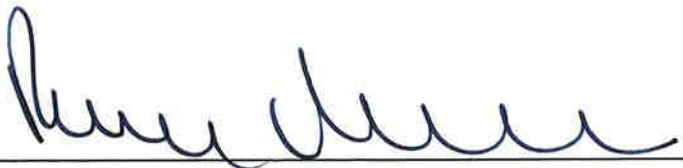
AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné,
secrétaire-trésorier et directeur général par intérim de la susdite municipalité, QUE:**

Lors de l'assemblée régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie tenue le 9 octobre 2019, a été adopté le règlement numéro *180-2016-1 modifiant le règlement 180-2016 concernant l'autorisation de dépenses et de signature de documents accordée au secrétaire-trésorier et directeur général.*

Une copie intégrale du règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

DONNÉ À RAWDON CE 23^e JOUR D'OCTOBRE 2019



Pierre Winner
Secrétaire-trésorier et directeur général par intérim